



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Mercredi 10 décembre 2014 à 20h00

Ferme du Manoir à Nyon

A 20h10, Monsieur Eric Hermann, Président, procède à l'ouverture de la séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du District de Nyon. Il accueille les déléguées, les délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue. Il remercie M. D. Rossellat, Syndic de la commune de Nyon, qui accueille l'assemblée de ce soir.

1) Présences

M. le Président informe que 36 communes sont présentes et que 61 délégué-e-s représentent un total de 88 voix. Les cartons de vote ont été distribués.

Il informe que les Communes de Bogis-Bossey, Bursinel, Duillier, Eysins, Givrins, St-George et Trélex se sont excusées, de même que Mmes O. Decré, J. Noverraz et MM. V. Babey, J.-C. Trotti, Y. Ravenel, P. Steimer, L. Kilchherr, A. Métrailler. La commune de Tartegnin est absente.

Il annonce que l'Assemblée peut valablement délibérer dans la mesure où le quorum est largement atteint.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. le Président soumet l'ordre du jour à l'Assemblée. M. C. Farine annonce qu'il déposera une interpellation intitulée "Quel avenir pour la télévision régionale NRTV ?". M. le Président modifie donc le déroulement de la soirée.

L'ordre du jour ainsi modifié est **adopté à l'unanimité**

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président informe que le Bureau n'a pas d'informations à transmettre.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. le Président cède la parole à M. G. Creteigny, qui annonce les interventions de ses collègues.

M. G. Produit donne des informations concernant la culture en précisant qu'en 2014 près de 60 demandes ont été traitées et soutenues, que se soit sous forme d'aides ponctuelles ou pour des manifestations régulières. Ces soutiens sont en augmentation dans la mesure où le spectre a été élargi et qu'en 2015, il touchera de nouveaux domaines, que ce soit dans la valorisation du patrimoine ou des musées. Ces aides qui se font actuellement au niveau de la culture devraient également pouvoir se faire, à l'avenir pour le sport ou le tourisme. Il rappelle également que celles-ci ne doivent pas forcément être financières, mais que des mises à disposition de matériel, de parking,

de personnel, peuvent aussi avoir leur importance. Par ailleurs, le Canton ne viendra en soutien que si les communes et la région offrent des aides comme citées précédemment. On en arrive ainsi à des conventions tripartites en sus de l'association elle-même. Pour le sport, M. G. Produit rappelle que grâce au soutien financier qui avait été octroyé lors de la séance du Conseil Intercommunal de Rolle, les activités ont pu s'élargir et une quinzaine de dossier ont pu être examinés par la commission et soutenu, que ce soit au niveau des manifestations, des institutions ou des aides aux sportifs d'élite. Ce ne sont pas moins de CHF 47'300.-- qui ont ainsi pu être accordés. Pour terminer, M. Produit annonce qu'une recherche d'un outil d'aide à la gestion de la location des salles a été mise au concours et que cet outil s'adresse surtout aux grandes communes.

M. J. Sommer fait un peu de publicité pour les réseaux écologiques en précisant que pour obtenir des subventions, les agriculteurs devaient se mettre en réseau, ce qui a été réalisé. Il décrit brièvement les zones existantes ou à venir. Les objectifs sont de pérenniser ces réseaux et de réhabiliter le patrimoine naturel et génétique, de sensibiliser les habitants avec un bon équilibre entre la nature et l'urbanisation et de favoriser un développement paysager cohérent. Il s'agit de créer des prairies fleuries harmonieuses, de replanter des bosquets et des haies naturelles pouvant servir d'habitat mais également de limites. D'autres activités consistent à faire planter des arbres fruitiers et/ou indigènes par les agriculteurs partenaires, de sensibiliser les milieux scolaires, politiques et, bien-sûr, la population.

M. J.-N. Goël revient sur le volet opérationnel du Plan Directeur Régional (PDRN) en détaillant le calendrier de traitement de ce document entre février 2014 et octobre 2015, date à laquelle ce PDRN devrait être en main du Canton pour la validation des deux volets. Il rappelle également que le Conseil Régional souhaite recevoir, de la part des communes, les chiffres de la MADR, de manière à ce qu'il puisse avoir une vision globale de l'ensemble du district.

M. G. Cretegy annonce que le crédit cadre pour le Grand Genève a été octroyé par la Confédération, ce qui signifie que le cofinancement de 35 millions pour les neuf mesures est confirmé. Dans ce prolongement, l'accord sur les prestations entre la Confédération et les cantons de Vaud et de Genève est prévu pour le printemps 2015. Au préalable, un protocole engageant les porteurs de projets doit être signé. Ce document arrivera prochainement de la part du Canton auprès des communes intéressées ou concernées (voir page 13 de la présentation informatisée).

Mme C. Gallay rappelle les actions du report modal listées dans le document que tout le monde a reçu et les complémentarités des transports publics efficaces, des mobilités douces attractives et des transports individuels motorisés maîtrisés. Concernant le changement d'horaire du 14 décembre 2014, Mme Gallay relève les modifications et améliorations. Elle annonce également que des rencontres auront lieu au sujet des horaires 2016-2017. Pour le volet transports publics, elle confirme qu'un système de priorisation des bus, avec détection, sera installé dans 45 carrefours afin d'assurer les temps de parcours en lien avec le cadencement au ¼ d'heure. Concernant les transports publics nocturnes, Mme Gallay précise que le rapport est téléchargeable sur le site du Conseil Régional et qu'un courrier sera prochainement adressé aux communes à ce sujet. Pour terminer, elle revient sur les parkings-relais et de la consultation dont le rapport est en voie de finalisation. A ce sujet, elle annonce qu'il va y avoir une mise à jour du concept régional de stationnement P+R et l'accompagnement des communes pour la mise en œuvre de ces parkings. Au sujet du réaménagement de la RC1, 1^{ère} étape Mies-Founex, une étude de projet définitif est en cours avec le préavis 45-2014, dont il sera débattu durant la soirée, et la 2^{ème} étape est en cours de démarrage.

Mme F. Rattaz informe sur l'avenir de NRTV. En effet, des fonds publics sont nécessaires pour la survie et la pérennité de cette télévision. D'autre part, une meilleure diffusion doit pouvoir être mise en place, par le biais de Swisscom et d'autres opérateurs. Le CODIR pense qu'il faut soutenir ce média. Un comité de sauvetage a été créé, composé de Nyon, Gland, Communyon et du Conseil Régional et un mandat sera confié à un chef de projet afin de définir une nouvelle structure. Les communes devront se positionner sur l'avenir de NRTV en se prononçant sur un soutien financier.

M. D. Dumarthey revient sur le développement du tourisme jurassien et l'étude faite par le bureau G2A qui a rendu un rapport qui ne fera pas forcément plaisir à tout le monde dans la mesure où un certain nombre de questionnements font état de dysfonctionnements ou de manques de coordinations flagrants. Dès la rentrée, un groupe de travail se réunira afin de définir les missions de chacun en fonction des commentaires de ce bureau. Concernant TéléDôle, il rappelle le courrier reçu par les communes actionnaires traitant de l'interpellation d'un mandataire au sujet des aménagements des pistes. Celui-ci avait actionné le Conseil Régional qui n'est pourtant pas

directement concerné. Le Conseil d'administration a fourni des réponses qui se trouvent dans un courrier que chaque commune recevra. Concernant le retrait de la société Nyon-St-Cergue-Morez de TéléDôle, une remise en question globale a été faite. Les comptes de cette entité montrent la grande difficulté de gestion, surtout par manque de neige. Les aménagements des pistes ne seront pas effectués et le CODIR a fermé le préavis prévu à cet effet. Néanmoins, les perspectives étant ce qu'elles sont, le prêt LDR, des avances de fonds de communes et du Conseil Régional, les travaux nécessaires n'arrangent pas les finances. L'avenir n'est donc pas rose et le Conseil d'administration a mis en place une task force qui a pour mission de trouver un mode de fonctionnement, pour le 1^{er} trimestre 2015, de l'exploitation de cette entreprise, sachant que celui actuellement en place n'est pas reconductible. Au niveau de la gouvernance touristique, M. Dumartheray entend depuis longtemps "mais que fait Nyon-Région-Tourisme (NRT) avec les moyens mis à disposition ?". Une consolidation des conditions de collaboration entre le Conseil Régional et NRT est à l'ordre du jour et un renouvellement du contrat de prestation sera agendé en octobre 2015. M. Dumartheray est ouvert à toute proposition venant de communes à ce niveau et à celui du FRET.

M. F. Deblüe revient sur la valorisation des ressources régionales et en particulier sur une sensibilisation des charpentiers dans le contexte de la filière bois. Une information a été faite à ce sujet dans la "News Letter" du mois de décembre faisant référence à un site internet qui regroupera les références des objets ayant été réalisés dans la région.

M. G. Produit prie l'assemblée de réserver le mercredi 28 janvier 2015 pour les Joutes sportives éclairées à St-Cergue.

5) **Assermentations**

M. le Président assermente MM. M. de Hadeln, J.-M. Hainard et R. Dotta qui promettent de respecter le serment lu. Les membres de l'assemblée les accueillent avec des applaudissements.

6) **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2014 à Duillier**

M. le Président demande s'il y a des commentaires, remarques ou adjonctions à faire. Ceci n'étant pas le cas,

le procès-verbal du 10 septembre 2014 est **adopté par 82 oui et 3 abstentions**

7) **Préavis N° 42-2014 : "Demande de crédit de CHF 166'000.-- pour le cofinancement du réseau agro-écologique Nyon Région"**

M. le Président prie les rapporteurs des commissions ad'hoc et de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

Mme J. Byrne Garelli prie l'assemblée d'adopter ce préavis comme mentionné dans les conclusions de la commission ad'hoc.

M. F. Mani, rapporteur de la Commission de Gestion et des Finances, propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. le Président donne la parole à la salle.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 42-2014 est **adopté à l'unanimité**

8) **Préavis N° 44-2014 : "Budget 2015"**

M. le Président prie le rapporteur de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Graf, rapporteur de ladite commission, propose d'accepter le budget 2015 tel que présenté.

M. le Président demande s'il y a des commentaires généraux concernant ce budget 2015. Ceci n'étant pas le cas, il passe à la lecture poste par poste.

M. D. Collaud a une question concernant la répartition qui a changé entre "Promotion touristique" et "Financement par projet" : y a-t-il une différence au niveau du pouvoir décisionnel ?

M. D. Dumartheray répond que dans le cadre du poste "projet par projet" c'est le CODIR qui décide, alors que pour le reste c'est NRT.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 44-2014 **est adopté à l'unanimité**

9) Préavis N° 45-2014 : "Demande de crédit de CHF 85'100.-- pour l'étude de projet définitif de la requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex "

M. le Président prie les rapporteurs des commissions ad'hoc et de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. A. Mir prie l'assemblée d'adopter ce préavis comme mentionné dans les conclusions de la commission ad'hoc.

M. Ch. Graf, rapporteur de la Commission de Gestion et des Finances, propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. le Président donne la parole à la salle.

M. J.-J. Hanhart intervient concernant l'arborisation le long de la route dans la mesure où les cyclistes et les promeneurs seront en plein soleil. Il aimerait que la séparation entre les différents utilisateurs soit mieux marquée. Il dépose donc l'amendement "L'espace compris entre la route et le trottoir sera agrandi au maximum et des arbres seront plantés pour favoriser l'ombrage des piétons".

Mme C. Gallay précise que 85 % du projet se trouve hors localité et qu'il est piloté par le canton. Il sera donc difficile de lui opposer cet amendement. Néanmoins, une discussion peut avoir lieu à ce sujet.

M. J.-J. Hanhart insiste sur le fait que le trottoir se trouve à côté des voitures et qu'il faudrait pouvoir déplacer le tout. Il pense qu'il faut éviter les erreurs faites, à l'époque, à Céligny.

M. G. Creteigny précise qu'à ce niveau l'amendement ne peut pas être pris en compte dans la mesure où il représenterait un vice de forme, sachant qu'on se trouverait dans de la cogestion. Il propose que ce projet d'amendement se transforme en vœux.

M. Lecoultre soutient l'idée de M. Hanhart et pense qu'il faut se montrer intelligent et changer des implantations qui ne semblent pas adéquates.

M. F. Deblüe rappelle que ce préavis concerne le crédit d'étude et que les remarques pourront être relayées aux services cantonaux et insiste sur le fait qu'il y a des lois et des règles cantonales et fédérales. Il précise aussi que les demandes seront relayées aux groupes de travail par la suite, mais qu'un amendement de cette sorte et à ce stade n'est pas possible et qu'il faut attendre la demande de crédit de réalisation.

M. le Président confirme que les vœux seront transmis.

M. Stampfli relève que les images présentées dans le préavis devraient être prises comme des vues de ce qui pourrait être réalisé et que ce n'est pas un plan d'exécution.

M. N. Kaltenrieder trouve le cadre proposé bucolique, mais doit tout-de-même différer son enthousiasme dans la mesure où la Commune de Commugny se pose un certain nombre de questions, notamment au niveau des sommes engagées qui semblent disproportionnées. Il revient également sur l'historique de cette Route Suisse et de certains refus de l'époque qui redeviennent d'actualité ce jour. Il est d'accord avec des dépenses pour des infrastructures, mais mesurées. D'autre part, la fluidité du trafic sur cette route ne doit en aucun cas être réduite et qu'elle doit garder un débit correct. La route et les pistes étant larges, pourquoi les reformater ? En conclusion, il propose que des mesures correctives soient réalisées plutôt que d'engager des travaux à grands frais. En tant que délégué du Conseil communal de Commugny, M. N. Kaltenrieder termine en annonçant qu'il refusera cette demande de crédit.

M. G. Produit comprend cette intervention dans la mesure où les élus de sa commune ont également des inquiétudes et se demandent si ces investissements sont prioritaires. Néanmoins, il relève que la manne des fonds tiers est conséquente et qu'il faut se poser la question s'il est possible de se permettre de manquer ce financement. Il précise encore que le revêtement sera réalisé en phono-absorbant, ce qui amènera un certain confort aux riverains. En conclusion, il rappelle que la dépense est effectivement importante, mais qu'il est également question d'uniformiser certains gabarits, que la traversée du Bourg de Coppet est aussi en question et que la fluidité d'un trafic important doit aussi être prise en compte. Il encourage tout le monde à accepter ce préavis.

M. S. Schmidt rejoint les propos du Syndic de Coppet et insiste sur le fait que le but de ces aménagements est essentiellement sécuritaire dans la mesure où les mesures de vitesses montrent qu'elles sont excessives. Il rappelle que la traversée de cette artère est dangereuse et qu'une limitation de la vitesse permettra d'éviter certains accidents comme celui, mortel, qui a eu lieu dernièrement.

Mme A. Cherbuin trouve que ce projet est un bon projet et qu'il faut l'accepter. Néanmoins, elle pense également que le processus décisionnel pose problèmes. Elle revient sur les présentations faites il y a quelques années déjà et des remarques formulées dans ce cadre. D'autre part, un crédit de pré-projet avait été voté il y a quelques temps et une convention entre Canton, communes et Conseil Régional a déjà été signée. Elle trouve cela surprenant et a donc pris des renseignements auprès des services cantonaux, mais il lui a été répondu qu'elle ne pouvait intervenir à ce niveau-là dans la mesure où les services cantonaux n'intervenaient que sur mandats des communes. Elle se dit que c'est peut-être effectivement dans cette assemblée qu'il est encore possible de changer certaines choses, sachant néanmoins qu'ici elle entend que c'est le canton et la région qui pilote ce projet.

M. F. Deblüe confirme que les conventions doivent être signées avant les demandes de crédits et que c'est dans l'ordre normal des choses. Il aimerait encore préciser que cette requalification de la RC1 dont il est question ce soir, est une portion de la route cantonale et que le type d'aménagements est prévu pour l'ensemble du tracé. D'autre part, il ne faut pas oublier que ces travaux vont améliorer grandement la situation sécuritaire et environnementale, des piétons et des automobilistes. M. Deblüe précise encore que ce projet ne tombe pas du ciel et qu'un certain nombre de spécialistes ont planchés sur celui-ci. Pour terminer, il rappelle que le canton paie 85 % de la facture et que c'est donc normal qu'il ait son mot à dire.

Mme C. Gallay rappelle que ce projet concerne quatre communes et qu'elles l'ont toutes soutenus. Elle pense donc qu'il est normal d'accompagner ces communes qui veulent ces modifications et qui l'ont accepté. Au niveau des commentaires concernant les transports en bus ou en tramway, elle rappelle que c'est essentiellement des modes de transports urbains et qu'il faut un certain nombre d'utilisateurs potentiel pour entrer en matière à ce niveau.

M. N. Kaltenrieder réprecise qu'il n'est pas forcément question de refuser en bloc ce projet. Il relève tout de même que les financements de la Confédération, du Canton ou du Grand Genève se font avec les finances des citoyens. Il souligne le fait que le Conseil communal de Commugny a l'impression qu'il est possible de prendre ou tout ou rien.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 45-2014 est adopté par 82 oui, 3 non et 3 abstentions

10) Préavis N° 46-2014 : "Contribution de CHF 52'000.- pour l'étude de faisabilité de la RDU "2^{ème} étape" dans le cadre de la mise en œuvre de la RDU"

M. le Président prie les rapporteurs des commissions ad'hoc et de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. O. Tappy prie l'assemblée d'adopter ce préavis comme mentionné dans les conclusions de la commission ad'hoc.

M. F. Guilloud, rapporteur de la Commission de Gestion et des Finances, lit les conclusions et propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 46-2014 est adopté à l'unanimité

11) Présentation finale des travaux du groupe de travail "Investissements Régionaux"

M. P.-A. Schmidt remet le rapport à M. le Président du Conseil Intercommunal et commence par fournir quelques explications concernant les réflexions et activités de ce groupe. Il est très satisfait de pouvoir dire que le travail de la commission a pu être réalisé dans les délais qu'elle s'était fixés et que les conclusions de ce document ont été rédigées de manière unanime. La nature de la mission a dû être définie, un grand nombre de séances ont eu lieu et M. Schmidt est très heureux de pouvoir remettre ce jour le fruit de ce labeur et espère que les membres du Conseil Intercommunal prendront le temps de lire le document réalisé. Il donne encore quelques informations sur le fondement de l'idée de projet régional, mais renvoie au concept présenté et au rapport.

Mme D. E. Christin présente les premières recommandations de la Commission concernant le rôle du Conseil Régional, se basant sur quatre grands axes. Elle développe également l'idée de projet d'intérêt régional et propose de garder les quatre sous-régions. Concernant les organes délibérant et exécutif, elle précise que le Conseil Intercommunal aurait l'obligation d'avoir des représentants de tous les Conseils communaux, que le CODIR serait réduit à 7 membres et ouvert aux élus des organes délibérants. Une commission de gestion serait créée et une commission permanente pour les projets régionaux serait à disposition du CODIR. Pour finir, il est proposé qu'un Président soit nommé pour chaque commission permanente.

M. P.-A. Schmidt précise encore que l'ouverture au CODIR, réduit à sept personnes, aux membres des organes délibérants impliquera de la part de ces élus une grande connaissance du fonctionnement politique et que cela pourrait être d'anciens municipaux par exemple ou au bénéfice d'une grande expérience. Le fait de ramener le nombre de membres du CODIR ne représente pas une défiance, mais plutôt la volonté de trouver des personnes qui auront la disponibilité et les compétences. Il demande à l'assemblée de pouvoir rester attentive aux explications qui suivent, présentées par M. François Roch.

M. F. Roch développe le concept de financement mis au point par la commission. Il précise que les différentes étapes de la présentation seront toujours accompagnées par les définitions y relatives. Il présente les parts de financement d'un projet et le principe des cercles d'intérêts, porteurs ou solidaires, en donnant plusieurs exemples différents. Il explique également le financement des investissements et le fonds de compensation en insistant sur le fait que des simulations ont été effectuées. Pour terminer, il dresse le tableau des avantages et des inconvénients de ce concept.

M. P.-A. Schmidt conclut en insistant sur le fait que le débat ne peut avoir lieu dans la foulée de cette présentation, dans la mesure où le CODIR, pas plus que les délégué-e-s, n'ont pris connaissance du rapport déposé ce jour. Ce dernier sera donc remis au CODIR et aux membres du Conseil Intercommunal. Une prise de position du CODIR est attendue et un débat sera organisé le 19 février 2015.

M. G. Cretegny remercie infiniment et chaleureusement la commission pour tout le travail effectué. Les applaudissements de l'assemblée accompagnent ces propos. Le CODIR va donc reprendre ces réflexions, les étudier, les analyser. Un préavis sera déposé pour la séance du mois de juin 2015, sachant qu'un calendrier très serré est mis en place afin de pouvoir avancer dans ce projet de modification en profondeur et le CODIR sera attentif au débat du 19 février prochain. En effet, il est absolument nécessaire que tout puisse être sous toit avant la prochaine législature, avec une validation des communes dans la 2^{ème} partie de l'année 2015, sans quoi le fonctionnement de base du Conseil Régional pourrait être mis en péril. Il confirme pour finir que le rapport du groupe de travail "Investissements Régionaux" sera remis à tous les membres du Conseil Intercommunal, de même que la présentation informatique.

12) Réponse du CODIR au postulat P. Wahlen & consorts

M. G. Cretegny revient sur la présentation faite par Mme D. E. Christin sachant qu'un certain nombre de points se retrouvent dans le postulat de M. P. Wahlen & consorts. Il précise encore que le contenu de ce postulat aurait quasiment été pris tel quel afin de présenter un préavis de modification des statuts du Conseil Régional. Concernant la double représentativité des communes au sein du Conseil Intercommunal, il y aurait la possibilité d'ajouter une voix de base par commune ce qui permettrait aux petites communes d'offrir une voix à l'organe délibérant. Du point de vue de la désignation des délégués, les communes seraient libres de faire désigner les délégué-e-s par la Municipalité ou par le Conseil communal. Pour la proposition d'un système bicaméral, M. Cretegny pense qu'il faut rester le plus simple possible et de rester à une répartition de 50 % pour chaque organe communal. Au sujet de la clé de répartition des investissements, il rappelle que celle-ci a été définie à la genèse du Conseil Régional et il propose de se rapprocher du fonctionnement des communes avec un système comptable absolument visible. La réponse au postulat P. Wahlen & consorts sera transmise, par le CODIR, à toutes les personnes concernées.

M. P.-A. Schmidt relève que le rapport détaille un certain nombre de points qui vont dans le sens d'une réponse à ce postulat et s'étonne qu'une commission soit nommée pour fournir un rapport à ce sujet.

M. G. Cretegny répond qu'il est nécessaire de faire faire un travail de réflexion à une commission, indépendamment de ce qui se passe en lien avec le rapport de la commission des investissements.

Afin d'étudier la réponse du CODIR et fournir un rapport à ce sujet, sont nommés :

Mmes L. Bermejo Dubois (1^{ère} nommée) et A. Cherbuin de même que MM. P. Wahlen, M. Gaumann et G. Richard.

13) Dépôt de préavis

M. G. Cretegny annonce deux préavis pour la prochaine séance. Il s'agit de :

Préavis N° 47-2015 : "Aménagements Dully, Le Vaud et Prangins"

Préavis N° 48-2015 : "Financement NRTV".

Sont nommés dans les commissions ad'hoc :

Préavis N° 47-2015 : MM. P.-A Schmidt (1^{er} nommé), M. Rohrer, E. Cretegny, E. Chesaux et M. Bally

Préavis N° 48-2015 : Mme G. Genoud et MM. C. Farine (1^{er} nommé), M. Girardet, S. Schmidt, J.-P. Friedli

Ces préavis seront également examinés par la commission de Gestion et des Finances.

14) Interpellation de M. C. Farine

M. C. Farine développe brièvement son interpellation intitulée "Quel avenir pour la télévision régionale NRTV ?" (voir annexe). Il trouve dommageable qu'une réaction un peu tardive du Conseil Régional risque de voir la disparition d'une télévision locale et prie le CODIR de répondre à ses trois questions développées et précise encore que cette interpellation est signée par un certain nombre de délégué-e-s.

Mme F. Rattaz confirme que certaines réponses ont déjà été données, mais elle affirme néanmoins que le Conseil Régional va soutenir NRTV durant la période de transition et qu'un mandat sera donné à un chef de projet afin d'analyser la situation, que les rencontres et les discussions vont bon train, mais qu'il serait prématuré de donner plus de détails à ce sujet ce jour.

15) Divers

M. le Président demande s'il y a des demandes d'intervention.

M. D. Collaud a un vœu concernant les transports publics et aimerait savoir s'il serait possible de connaître où en est la situation financière concernant les CHF 155.--/habitant demandés pour ce domaine.

Mme C. Gallay précise qu'un suivi existe et qu'il peut être transmis.

M. P. Stampfli demande si le rapport de G2A concernant TéléDôle est disponible sur le site du Conseil Régional. De plus il aimerait que les présentations informatiques de cette soirée puissent être rapidement disponibles afin de pouvoir y réagir éventuellement au niveau des communes.

M. G. Creteigny confirme que tous ces documents seront envoyés ou disponibles sur le site.

M. Lecoultre demande ce qu'il advient des bornes kilométriques de la routes suisse dans le cadre de la requalification de cette route.

Le CODIR informe qu'il a enregistré cette demande et qu'il y répondra ultérieurement.

M. F. Roch aimerait savoir si des éléments de réponse existent concernant la LAT, suite à son intervention lors de la dernière du Conseil Intercommunal.

M. G. Creteigny lui répond qu'il n'y a rien pour le moment dans la mesure où il y a attente du côté cantonal.

M. le Président informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil Intercommunal aura lieu le 1^{er} avril à Arzier - Le Muids.

M. G. Creteigny renchérit en rappelant la séance du 19 février 2015 à Gland et qui aura lieu sous forme de débat public.

Pour terminer, M. le Président laisse la parole à M. D. Rossellat, Syndic de la Ville de Nyon, qui invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié au Carnotzet communal.

La séance est levée à 23h00

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

Eric Hermann



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 26 mars 2015